

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'ASSOCIATION CAP OU PAS CAP  
ET LE CENTRE CULTUREL MUNICIPAL JACQUES PREVERT**

ENTRE

**L'Association CAP OU PAS CAP SANS ECRANS**, représentée par son président, THIBAULT GUTIERREZ,  
d'une part,

ET

**Le Centre Culturel Jacques Prévert municipal de Villeparisis**, représenté par le Maire de Villeparisis,  
Frédéric BOUCHE agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26/03/2024, ci-après  
désignée Le CCJP

d'autre part.

**Il a été préalablement exposé ce qui suit :**

**Concernant Le CCJP :**

Le CCJP, Service Municipal développe une action fondée :

- sur la diffusion d'un programme pluridisciplinaire de spectacle vivant, notamment par le biais de temps forts et particulièrement en direction du public familial, enfance et jeunesse.
- sur la permanence artistique territoriale, par le biais d'une résidence artistique annuelle,
- sur la démocratisation culturelle et le développement des publics notamment à travers des projets d'action artistique et culturelle.
- sur le travail en collaboration avec les structures présentes sur le territoire, notamment au sein des différents réseaux professionnels

Le CCJP se propose de participer au développement d'une série d'initiatives artistiques et culturelles concertées, visant à créer les conditions d'un partenariat fondé sur la complémentarité avec les projets menés par l'association CAP OU PAS CAP.

**Concernant l'association CAP OU PAS CAP :**

Les objectifs généraux de l'association dans le domaine artistique et culturel :

- Sensibiliser à l'art et à la culture : L'association considère l'art et la culture comme des moyens essentiels d'épanouissement personnel. Elle souhaite sensibiliser les familles avec leurs enfants à différentes formes d'expression artistique, qu'il s'agisse de la musique, de la danse, du théâtre, de la peinture, de la sculpture ou d'autres formes d'art.

- L'association "Cap ou pas cap sans écrans" vise à offrir aux jeunes des expériences enrichissantes et stimulantes dans le domaine artistique et culturel, tout en les sensibilisant à une utilisation responsable des écrans
- Enrichir l'expérience des familles en matière de spectacles, en favorisant leur accès à la culture, en encourageant leur participation active et en créant des liens plus étroits entre les familles et les artistes de la scène culturelle.

L'association CAP OU PAS CAP souhaite s'associer au travail artistique et culturel développé par le CCJP qui favorise l'émergence et l'élargissement du public. Elle reconnaît le rôle du CCJP comme acteur culturel structurant à l'échelle du Bassin de vie.

A ce titre, l'association CAP OU PAS CAP souhaite développer un partenariat avec le CCJP.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet et objectifs de la convention**

L'objet de la convention est de régir l'ensemble des relations entre le CCJP et l'association CAP OU PAS CAP.

Ensemble, le CCJP et l'association s'associent en vue de développer le goût de la création artistique vivante et l'accès du plus grand nombre à des œuvres artistiques de qualité associant répertoire et création d'aujourd'hui.

### **Article 2 : Engagements du CCJP**

#### Accès à la culture par une politique tarifaire incitative :

- Proposer une tarification unique à 5€ par spectacle et par personne aux adhérents de l'association (Cf. délibération du CM de Villeparisis du 15 mai 2023) pour les spectacles cités ci-après formant un parcours pour un public familial :

- L'empreinte de la cie l'attraction céleste le mardi 30 janvier à 20h30,
- Gaya de la cie Nacho Flores le mardi 5 mars à 20h30,
- Lames de la cie La vague régulière le vendredi 8 mars à 20h30,
- Oüm de Fouad Bousouf / Le Phare le vendredi 22 mars à 20h30,
- Korrol de la cie Grensgeval le mercredi 3 avril à 10h et 14h30,
- Le voyage de Darwin de la cie Les chanteurs d'oiseaux le vendredi 5 avril à 20h30,
- Le petit chaperon rouge de la cie Das Plateau le mercredi 24 avril à 14h30,
- Antonio Zambujo le samedi 27 avril à 20h30
- Céleste ma planète de la cie des Hommes le vendredi 30 avril à 20h30,
- La nuit des rois de la cie Les lendemains d'Hier le mardi 14 mai à 20h30
- La Bajon « extra-terrienne » le dimanche 26 mai à 15h30

### **Article 3 : Engagements l'association**

#### Fréquentation aux spectacles

L'association s'engage à inciter ses adhérents à venir sur minimum 2 spectacles du parcours, hors le spectacle de La Bajon.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240328-24\_09100-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Soutiens en termes de communication :

L'association diffuse largement les outils de communication mis à disposition par le CCJP et le service communication de la Ville de Villeparisis. Elle favorise la diffusion des informations.

**Article 5 : Durée de la convention**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024, pour une durée de 6 mois, renouvelable d'une saison culturelle sur l'autre par tacite reconduction.

**Article 7 : Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant qui sera soumis à la décision du Maire de Villeparisis.

**Article 8 : Résiliation**

La présente convention pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des clauses y figurant.

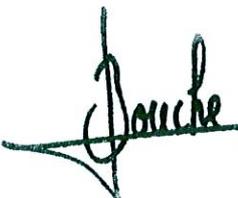
**Article 9 : Litiges**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront activement une solution amiable et mettront en place une médiation. À défaut d'un accord, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent.

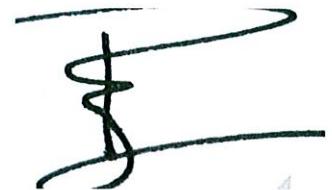
Convention établie en 2 exemplaires, le 26 mars 2024

Pour le CCJP

Pour l'association CAP OU PAS CAP


Frédéric BOUCHE  
Le Maire de Villeparisis,



Thibault GUTIERREZ  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240328-24\_09100-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024



**ANNEXE CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'ASSOCIATION CAP OU PAS CAP  
ET LE CENTRE CULTUREL MUNICIPAL JACQUES PREVERT**

Liste des spectacles de la saison culturelle 2023/2024 faisant partie de la tarification unique à 5€ :

- L'empreinte de la cie l'attraction céleste le mardi 30 janvier à 20h30,
- Gaya de la cie Nacho Flores le mardi 5 mars à 20h30,
- Lames de la cie La vague régulière le vendredi 8 mars à 20h30,
- Oüm de Fouad Boussof / Le Phare le vendredi 22 mars à 20h30,
- Korrol de la cie Grensgeval le mercredi 3 avril à 10h et 14h30,
- Le voyage de Darwin de la cie Les chanteurs d'oiseaux le vendredi 5 avril à 20h30,
- Le petit chaperon rouge de la cie Das Plateau le mercredi 24 avril à 14h30,
- Antonio Zambujo le samedi 27 avril à 20h30
- Céleste ma planète de la cie des Hommes le vendredi 30 avril à 20h30,
- La nuit des rois de la cie Les lendemains d'Hier le mardi 14 mai à 20h30
- La Bajon « extra-terrienne » le dimanche 26 mai à 15h30